



VILLE DE LEFOREST
EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de la Ville de LEFOREST
Vu le Code des Collectivités Territoriales
Vu le Code de la Route
Vu la demande présentée par **Madame [REDACTED]**
Responsable Service Emploi Formation, en date du 10 Février 2026, relative à occuper le Domaine Public pour le Stationnement d'un camion atelier au droit du parking de la Mission Locale à Leforest,

Considérant qu'il convient, par mesure de sécurité publique et pour faciliter le stationnement d'un atelier au droit du parking de la Mission Locale à Leforest, de réglementer le stationnement des véhicules de tous genres.

ARRÊTÉ N° 2026/009

**ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE
RELATIF AU STATIONNEMENT D'UN CAMION ATELIER SUR LA VOIE PUBLIQUE**

- Article 1** **L'atelier La Cravate Solidaire est autorisé à occuper le domaine public pour le stationnement d'un Camion Atelier, Le Jeudi 19 Février 2026 De 09H00 à 18H00.**
- Article 2** Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit au droit de l'adresse précitée à Leforest aux dates reprises à l'article 1^{er} ci-dessus.
- Article 3** Ce dernier devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin que la circulation routière ne soit pas gênée.
- Article 4** Les droits des riverains demeureront réservés en ce qui concerne le libre accès à leur habitation, la possibilité d'en sortir et d'assurer le chargement et le déchargement des marchandises.
- Article 5** La signalisation temporaire à mettre en place est à la charge de **la Mission Locale**.
- Article 6** Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois.
- Article 7** La Mission Locale
Monsieur le Commissaire de Police
Le Service de la Police Municipale
Madame la Directrice Générale des Services
Les Services Techniques de la Ville

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie et mis en ligne sur le site Internet de la Ville.

Fait à Leforest, Le 11 Février 2026

Certifié exécutoire le 12/02/2026.

Le Maire
Christian MUSTAT



Toute correspondance doit être adressée à :
Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST
Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : mairie@villedeleforest.fr
Site internet : www.villedeleforest.fr

